

Le bilan 2023

NOS DIFFERENCES, NOS VALEURS COMMUNES.



NOTRE METIER, VOUS PROTEGER
Fnmji

Notre cause commune.

Vous avez été nombreux à nous rejoindre et acter le fait, par cette démarche, que nous défendons le **même métier, une vocation**, que nous partageons cette nécessité d'**être ensemble**, de **faire reconnaître nos spécificités** liées à chaque mode d'exercice, tout en nous rassemblant sur l'essentiel : **la personne protégée et la vision de notre beau métier à travers le mandat judiciaire confié.**

La FNMJI continue son combat, pour les mandataires, à travers la défense de la profession, des missions, du mandat judiciaire, du niveau de formation, portés par **nos valeurs communes.**

Vers une instance commune des MJPM ?

Les premières rencontres de la PJM ont eu lieu en Avril 2023. De très riches échanges nous permettent aujourd'hui de vous diffuser d'ici quelques semaines le rapport synthétique du colloque et de poursuivre la réflexion...



La FNMJI au coeur des décisions.

Caroline Montrignac, Présidente et Sandrine Schwob, Directrice générale, se sont rendues à l'Élysée le 7 juin 2023.

Elles ont eu l'opportunité de discuter avec Xavier Ronsin, conseiller justice du Président de la République.



Les sujets abordés incluait le manque de reconnaissance et d'attractivité de la profession, notamment à travers les questions de rémunération et du niveau de formation des MJPM. Nous avons remercié Xavier Ronsin pour son intérêt et son écoute.

Deux semaines après leur rencontre avec Xavier Ronsin, Caroline Montrignac et Sandrine Schwob ont eu une réunion avec Nicolas Scotté et Pierre-Calendal Fabre, conseillers de la Première ministre en charge de la justice et des solidarités.

Cette rencontre témoigne de l'engagement continu de la FNMJI à sensibiliser les décideurs politiques aux problématiques majeures auxquelles sont confrontés les MJPM. Le dialogue établi avec ces conseillers est essentiel pour faire avancer la profession.



Nous avons remercié Nicolas Scotté et Pierre-Calendal Fabre pour cette opportunité et pour leur attention portée à nos sujets.

Maintien de la certification qualiopi

39 formations en 2023 ouvertes aux contributeurs à un tarif privilégié.



Le 16 juin 2023, la FNMJI a validé le maintien de sa certification QUALIOPi, lors de l'audit de surveillance. Cette certification atteste de la qualité du processus mis en œuvre dans nos actions de formation passées et futures.



N'hésitez pas à consulter notre catalogue
www.fnmji.fr

Vous retrouverez l'ensemble des formations 2023 proposées par la FNMJI

La FNMJI et la formation initiale du MJPM.

Le 13 juin s'est déroulée, dans les locaux de la DGCS, avec l'ensemble des acteurs de la PJM, la dernière séance du groupe de travail sur la **formation initiale des MJPM** (création de la licence professionnelle MJPM en lieu et place du CNC MJPM) piloté par la DGCS.

La FNMJI a, depuis le début des échanges, toujours affirmé que les exigences et compétences des MJPM ne correspondaient pas à un niveau Licence Professionnelle, qui a pourtant été acté, mais à un niveau Master.

L'objectif de la participation de la FNMJI était de réaffirmer le rôle central et spécifique du MJPM dans la protection juridique, tout en promouvant l'autonomie et le respect de la volonté des personnes protégées. **Certaines activités controversées ont été supprimées, tandis qu'un enseignement sur l'éthique des MJPM a été intégré.**



Tous contre la maltraitance.

Le 26 juin, Sandrine Schwob, Directrice Générale de la FNMJI, a participé au **colloque de l'EHESP** sur le thème "Agir contre la maltraitance dans le parcours de la mesure de protection". Lors de la table ronde "identifier la maltraitance", elle a abordé la question sous l'angle des enjeux collectifs et de la collaboration indispensable entre tous les acteurs.

Ont également assisté à ce colloque Danielle Morel, Vice-Présidente, Thomas Laurent, Secrétaire Adjoint, et Anne-Lyne Rouget, Secrétaire de la FNMJI.



Les info clés à retenir :

➤ Les maltraitances découlent souvent d'un dysfonctionnement systémique, de la méconnaissance des missions du MJPM et du désengagement des acteurs, alors que chaque acteur a sa place et son rôle à pourvoir. La collégialité est la clé. **La réflexion, la prise de décisions et les actions doivent être collectives.**

➤ Les personnes protégées ont les mêmes droits que tous les citoyens, elles doivent pouvoir accéder à leurs informations, rencontrer un spécialiste (exemple: un assistant de service social), déposer une plainte, etc... **Leur présomption de capacité et leur autonomie doivent être réaffirmées.**

La FNMJI participe aux Etats Généraux des Maltraitances...

La FNMJI a été invitée à contribuer aux travaux pilotés par Anne Caron Deglise, dans le cadre des **Etats Généraux des Maltraitances**, lancés le 6 mars 2023 suite à une mission confiée par Monsieur Jean-Christophe Combe, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et Madame Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée chargée des personnes handicapées.

La dernière séance avec l'ensemble des acteurs a eu lieu le 19 juin 2023. La FNMJI a abordé notamment la **nécessité d'une approche collégiale, le rôle essentiel du juge, le niveau de formation initiale des MJPM.**



La FNMJI invitée à la restitution du rapport.

La FNMJI a été conviée à la restitution du rapport de Madame Anne Caron Déglise, Avocate générale à la Cour de cassation, "**Construire une stratégie de prévention et de lutte contre les maltraitances en pensant ensemble les protections juridique et sociale à partir de la reconnaissance effective des droits des personnes les plus vulnérables à être entendues et soutenues dans une société solidaire**", en présence de Monsieur Jean-Christophe Combe et Madame Geneviève Darrieussecq, le mardi 18 juillet 2023, au Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.



Et présente à la restitution des États Généraux de la maltraitance.



Thomas Laurent, Membre du conseil de direction de la FNMJI a assisté à la restitution des États Généraux de la maltraitance au ministère des solidarités et des familles, en présence notamment de madame Aurore Bergé, ministre des solidarités et des famille ainsi que de madame Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des personnes handicapées.

Cette journée a été l'occasion de retracer le parcours des réflexions qui ont été menées au cours de ces derniers mois dans le cadre de ces états généraux de la maltraitance auxquels la FNMJI a activement contribué.

Une grande partie des échanges a porté sur **l'importance de l'évaluation, de la détection de la vulnérabilité ainsi que sur la question du signalement des maltraitances.**

Il a été rappelé tout au long de cet après-midi la responsabilité partagée de tous les acteurs dans ce signalement et la lutte contre les maltraitances.

Nous pouvons cependant regretter le fait que la protection juridique des majeurs n'ait été que trop brièvement évoquée.

La personne majeure protégée, un sujet de droit commun ?

Le 22 juin, Patrice BRIYS Président de la FMJI 21 et Vice-Président-Trésorier de la FNMJI, a assisté au Colloque intitulé « La personne majeure protégée, un sujet de droit commun ? Un citoyen pas comme les autres, mais comme les autres un citoyen », organisé par l'espace de réflexion éthique de Bourg-en-Bresse.

Cette journée riche en débats et conférences a réuni des experts de renom, parmi lesquels Anne Caron Déglise, Avocate Générale à la Cour de cassation.

L'objectif principal était de mettre en lumière **les enjeux de la protection des personnes majeures et de débattre de la manière de mieux intégrer ces citoyens dans la société.**

Rencontre avec l'IXAD.

Le 27 juin 2023, Patrice BRIYS (Président de la FMJI 21 Vice-Président et Trésorier de la FNMJI) et Thomas LAURENT (Président de la FMJI Normandie et Secrétaire Adjoint de la FNMJI) ont participé à une rencontre à l'IXAD où **les élèves avocats ont pu en apprendre davantage sur la profession de MJPM et engager des échanges fructueux.**

La FNMJI a également **présenté ses actions en faveur des MJPM**, favorisant ainsi l'échange et la collaboration entre les acteurs du secteur juridique pour le bien des personnes protégées.



Rencontre avec la Direction des affaires civiles et du sceau.

La FNMJI a eu le plaisir d'échanger, début juillet, avec Rémi Decout-Paolini, Directeur des affaires civiles et du sceau. Une discussion fructueuse autour de plusieurs sujets pour lesquels la FNMJI se mobilise au quotidien.



Rencontre avec le Ministère des Solidarités.



La FNMJI s'est rendue le 27 septembre au Ministère des Solidarités et des Familles pour rencontrer Marianne Cornu-Pauchet, directrice adjointe du cabinet de la ministre déléguée chargée des personnes handicapées et Casagrande Alice, conseillère chargée de la lutte contre les maltraitances au cabinet de la ministre des Solidarités et des Familles.

Un échange riche, avec deux interlocutrices à l'écoute des enjeux de la profession. Cette rencontre a également été l'occasion de revenir sur **l'examen prochain de la PPL « Bien vieillir »** et le cap fixé par les deux ministres récemment nommées, **Aurore Bergé** et **Fadila Khattabi**.

Webinaire à destination des tuteurs familiaux.

Le 5 octobre, Caroline Montrignac, Présidente de la FNMJI et MJPMi, a animé aux côtés de Soizik Helleux, Juge des tutelles, un webinaire «**Que dois-je faire quand le juge m'a désigné tuteur/curateur ?**».

Ce webinaire organisé par la FNMJI à la demande de la BPCE a été l'occasion d'échanger sur : l'intérêt de la mesure de protection, le rôle du juge et les documents à lui transmettre, l'expression de la volonté de la personne protégée,... mais aussi de répondre aux différentes questions des participants.



Rencontre avec le Ministère de la Justice.

Le 25 octobre dernier, la FNMJI s'est rendue place Vendôme à la rencontre de Blandine Gardey de Soos, conseillère Affaires civiles du ministre de la Justice.

Durant cet échange, la FNMJI est longuement revenue sur les **problématiques de la profession et notamment l'enjeu d'attractivité.**



Rencontre avec Fadila Khattabi, ministre.

C'est avec joie que nous tenions à vous partager la rencontre de la FNMJI avec Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées ! Un échange direct et fécond autour des **réalités du métier des MJPM, de notre rôle dans la vie des personnes protégées, plus particulièrement lorsqu'elles sont en situation de handicap.**

La ministre s'est montrée particulièrement attentive aux grandes préoccupations de la profession



Rencontre avec la DGCS.

La FNMJI a rencontré le Directeur Général de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) Jean-Benoît DUJOL, accompagné de Jean-Régis Catta (Adjoint au sous-directeur de l'enfance et de la famille) et Gaëtan GIVEL (Chef du bureau de la protection des personnes)

Devant la DGCS, interlocuteur régulier de la FNMJI et des acteurs de la protection juridique des majeurs, la FNMJI a porté avec détermination et conviction les problématiques qui impactent une profession à bout de souffle.

Nous espérons avoir rapidement l'occasion d'échanger à nouveau afin de bâtir des propositions concrètes dans l'intérêt de l'ensemble de la profession et des personnes protégées.



NOTRE METIER, VOUS PROTEGER
FNMJI

FAISONS ENTENDRE NOS VOIX.



#Novembre2023